



Sécurité avec le désherbeur thermique

La famille des désherbeurs thermiques comprend plusieurs appareils : les désherbeurs à flamme nue et air chaud, à infrarouge, à eau chaude, à vapeur d'eau ou à mousse. Nous aborderons dans cet article, essentiellement la sécurité avec les désherbeurs à flamme nue.

Identification des risques liés à l'utilisation d'un désherbeur thermique

- Risques de Brûlure et d'incendie :

Les risques de brûlure sont liés à la flamme et aux parties chaudes de l'appareil. L'évaporation rapide du LPG (lors d'une fuite) peut également provoquer des brûlures, si les vapeurs (à - 40 C°) entrent en contact avec la peau.

L'usage des désherbeurs thermiques est interdit dans une foule. Les opérateurs doivent rester vigilants par rapport aux personnes qui l'entourent et ne doivent jamais diriger la flamme vers une tierce personne.

Après chaque utilisation, avant de manipuler l'appareil, les opérateurs devront porter des gants isolants et attendre que les parties chaudes de l'appareil refroidissent.

L'utilisation est interdite à moins de 50 cm des façades/vitrines et à moins de 2 m d'un véhicule. Attention aux matières inflammables qui peuvent trainer. Le passage à proximité d'éléments en bois doit être rapide. Les désherbeurs à flamme nue ne peuvent pas être utilisés en période de sécheresse et à proximité de conifères ou de matières/produits/gaz explosifs/inflammables (plastiques, papiers, feuilles mortes, herbes sèches ...). Sur ces surfaces, les désherbeurs à eau chaude ou à mousse peuvent être employés.

Un extincteur et/ou une réserve d'eau doit être disponible.

- Risques chimiques :

Ces risques sont liés à la production de CO₂ (dioxyde de carbone) lors de la combustion.

Une exposition prolongée à une atmosphère enrichie en CO₂ peut provoquer certains symptômes auxquels il faut être attentif : sensation de fatigue, vertiges, inattention, troubles visuels ... En cas d'apparition de l'un de ces symptômes, une pause et un bol d'air frais s'imposent.

- Risques de troubles musculo-squelettiques (maux de dos) :

Ces risques sont liés à la manipulation des bouteilles et de l'appareil.

Le choix de l'appareil est primordial. Il devra se porter vers l'équipement le plus adapté du point de vue ergonomique (sur roues, autotracté ...). Il est également conseillé de respecter



autant que possible les principes généraux de manipulation de charges : se rapprocher de la charge, l'encadrer, garder la courbure naturelle de la colonne vertébrale et plier les jambes.

Prévention des risques lors de utilisation d'un désherbeur thermique

Compréhension du fonctionnement de l'appareil

La sécurité avec les désherbeurs thermiques passe d'abord par la compréhension de son mode d'action. Les désherbeurs thermiques agissent par choc thermique. Ils font éclater les cellules des plantes sans pour autant les brûler. Lorsque la flamme effleure l'adventice, l'eau s'évapore et les protéines contenues dans les cellules se coagulent. L'effet est visible dans les heures qui suivent le traitement. Il n'est donc pas nécessaire de cuire la plantule ou de la brûler, cela consommerait trop d'énergie. Un bref passage est donc suffisant. Une formation est donc nécessaire pour les personnes qui utilisent cet appareil.

Entretien du matériel

Avant toute utilisation, l'opérateur doit vérifier le sertissage de raccordement à la bouteille de gaz et l'état des tuyaux. Selon les modèles, les flexibles sont à changer tous les 2 à 4 ans. La présence d'un détendeur est obligatoire, il ne faut jamais utiliser une bouteille sans détendeur.

Les brûleurs doivent être brossés régulièrement et le nettoyage complet de l'appareil doit être réalisé en fin de saison.

Autres points d'attention

- L'opérateur doit éviter les vêtements amples et redoubler de vigilance s'il porte des cheveux longs.
- Ne jamais court-circuiter les dispositifs de sécurité, bloquer les poignées d'homme mort.
- Ne jamais transporter les bouteilles équipées de leurs accessoires (p. ex. détendeur). En cas de chute de la bouteille, le robinet pourrait casser. Il faut démonter les détendeurs après avoir fermé le robinet de la bouteille et remettre ensuite le chapeau protecteur.
- Attacher correctement et solidement les bouteilles en position verticale lors du transport.
- Ne pas fumer et porter les équipements de protection individuels (EPI) adaptés.

Equipements de protection individuelle :

- Contre la chaleur, il est recommandé de porter des chaussures et des gants isolants portant le pictogramme ci-contre (norme EN407).
Il faut éviter de porter des vêtements en nylon ou 100% synthétiques.
- une protection auditive si le niveau sonore de l'appareil dépasse 85 dB.



Stockage des bouteilles de gaz

Le stockage des bouteilles de gaz doit respecter les consignes minimales imposées par la législation relative à la prévention incendie et à l'arrêté du gouvernement wallon du 19 mai 2005 sur les conditions intégrales relatives aux dépôts de gaz de pétrole liquéfié en récipients mobiles.



Les consignes de sécurité sont nombreuses : *mise en place d'un périmètre de sécurité autour des bouteilles, affichage des pictogrammes de sécurité, résistance au feu des éléments de construction du dépôt, interdiction de réaliser certaines tâches ...*

